

OCTOBRE 2026

Article 10 du Règlement (UE) 2019/2088 (SFDR)

Nom du fonds : La Française Rendement Global 2031

Isin : FR0013258654

Société de gestion : Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Classification SFDR : Article 8 - promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales.

TABLE DES MATIERES

Résumé	2
Absence d'objectif d'investissement durable	2
Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier.....	2
Stratégie d'investissement.....	3
Proportion d'investissements	4
Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales.....	4
Méthodes.....	5
Sources et traitement des données	5
Limites aux méthodes et aux données.....	5
Diligence raisonnable.....	6
Politiques d'engagement	6
Indice de référence désigné (si indice...).....	6

RESUME

Le fonds La Française Rendement Global 2031 est article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure » (SFDR). Ce fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S), mais il n'a pas pour objectif principal l'investissement durable et ne prévoit pas d'alignement minimal avec la taxonomie européenne.

ABSENCE D'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Bien que l'OPC fasse la promotion de caractéristiques environnementales et sociales (E/S), il ne se fixe pas de pourcentage minimum de ses actifs investis dans des émetteurs ou des titres contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux ou alignés avec la taxonomie de l'Union Européenne.

Le Crédit Mutuel Asset Management définit l'investissement durable comme l'investissement dans des émetteurs ou titres qui :

- Contribuent à au moins un des 17 objectifs environnementaux et/ou sociaux définis par l'ONU,
- Ne nuisent pas de manière significative à l'un de ces objectifs du fait de leurs activités,
- Et qui appliquent des standards minimums de bonne gouvernance.

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

L'approche de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur trois étapes d'analyse afin de qualifier un émetteur comme Investissement Durable ;

1. Evaluer sa contribution aux Objectifs de Développement Durable [ODD] de l'ONU.

- **Pour les émetteurs privées**, l'analyse de la contribution aux ODD est réalisée grâce aux éléments fournis par: les émetteurs (rapports annuels, enquêtes), des prestataires tiers (par exemple ISS ESG) et la recherche propriétaire (base ESG propriétaire). Au-delà du calcul systématique, le pôle d'analyse extra-financière de Crédit Mutuel Asset Management peut être sollicité pour une évaluation complémentaire de la contribution aux ODD d'un émetteur. Des seuils de matérialité prédéfinis (10% du chiffre d'affaires ou des investissements pour les émetteurs des secteurs non-financiers et engagements de durabilité pour les financières) permettent de qualifier un émetteur.
- **L'approche pour les entités d'origine publique**, émettrices de titres financiers, présente des similitudes d'analyse au modèle retenu pour les entreprises tout en adaptant les critères de sélectivité ici au nombre de quatre. La contribution aux ODD est analysée au travers du **SDG Index** publié dans le Sustainable Development Report annuellement.

2. Vérifier que les principales incidences négatives associées à l'émetteur soient limitées.

Crédit Mutuel Asset Management a établi sa propre méthodologie de mesure des principales incidences négatives. Les émetteurs qui remplissent la totalité des 5 critères dits « obligatoires » seront considérés comme éligibles. Il faut ensuite au minimum 4 critères parmi les 9 additionnels pour qu'un émetteur soit retenu comme un Investissement Durable.

3. S'assurer d'une gouvernance satisfaisante.

Le pôle de recherche extra financière évalue les pratiques de gouvernance des émetteurs, notamment à partir des critères suivants : structure de gestion saine, relation avec les employés, rémunération du personnel, respect des obligations fiscales.

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de la société de gestion :

- Politique investissement responsable : Politique d'Investissement Responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Professionnels (creditmutuel-am.eu)
- Politique sectorielle : Politiques Sectorielles | Crédit Mutuel Asset Management – Professionnels (creditmutuel-am.eu)

La stratégie de l'OPCVM repose sur une approche en amélioration de note ESG, où la note ESG moyenne de l'OPCVM est supérieure à la note ESG moyenne de son univers d'investissement initial après élimination de minimum 20 % des valeurs les moins bien notées.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

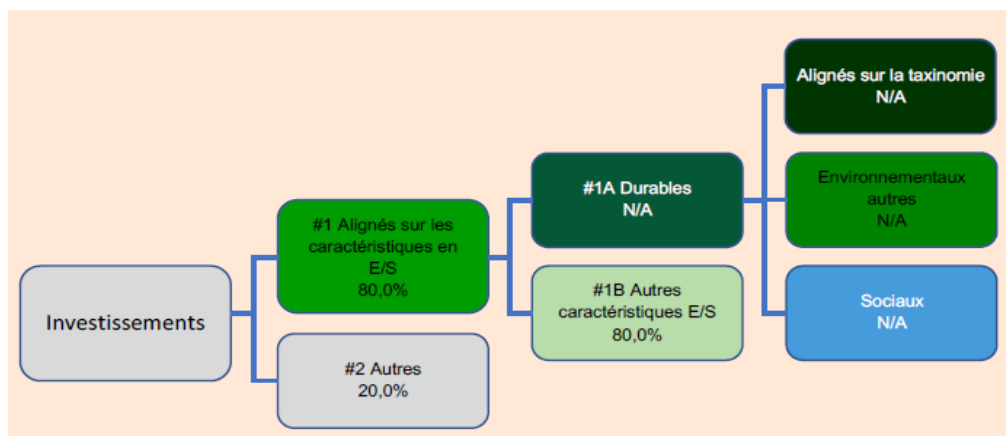
Le compartiment a pour objectif d'obtenir sur la période de placement recommandée, à compter de la date de création du compartiment et jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2031, une performance nette de frais supérieure à celle des obligations à échéance 2031 émises par l'Etat français et libellées en EUR (OAT 0% à échéance au 25 novembre 2031 - code ISIN FR0014002WK3). La rentabilité éventuelle du compartiment sera le fruit à la fois de la valorisation des coupons courus des obligations présentes en portefeuille et des variations de capital dues à la fluctuation des taux d'intérêt et des spreads de crédit.

L'objectif de gestion est fondé sur des conditions de marché au moment de l'ouverture du fonds et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment-là. En cas de souscriptions ultérieures, la performance dépendra des conditions de marché prévalant lors de ces souscriptions. Ces conditions ne peuvent être anticipées et pourraient donc conduire à une performance différente.

L'objectif de performance nette annualisée est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du fonds tient compte de l'estimation du risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille, du coût de la couverture du change et des frais de gestion de la société de gestion.

PROPORTION D'INVESTISSEMENTS

L'OPC investit à minima 0% de ses actifs dans des émetteurs durables selon la méthodologie définie par la société de gestion.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

CONTROLE DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

"La construction de plans de contrôle a été mise en place pour répondre aux exigences réglementaires et aux attentes des différents labels. Des tâches de contrôle de premier et deuxième niveau permettent de couvrir les risques liés à la diffusion des informations figurant sur les publications extra-financières en lien avec l'investissement durable. Le Comité Contrôle et Conformité constitue l'instance de restitution des travaux de contrôle menés. Il est composé de la Direction Générale, du Directeur des Risques, du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) et du Responsable du Contrôle des Risques. Il se réunit trimestriellement. Le RCCI informe le Comité du taux d'efficacité du suivi des ratios intégrant notamment les contraintes ESG, le suivi des listes d'interdiction des valeurs controversées et des politiques sectorielles".

METHODES

La prise en compte des critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance repose sur un modèle d'analyse ESG propriétaire, il est basé sur une combinaison de données en provenance de fournisseurs de données externes (Sustainalytics, ISS ESG, Ethifinance), portant sur les entreprises et les états. Ce modèle est construit à partir d'une quarantaine d'indicateurs extra-financiers structurés autour de 3 piliers : Environnemental, Social, Gouvernance, pour une démarche socialement responsable. Le score ESG permet ainsi l'évaluation et la sélection de sociétés ou émetteurs dans le respect des caractéristiques environnementales et sociales recherchées par le produit financier. En outre, l'évaluation du chiffre d'affaires en lien avec un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable, ainsi que l'analyse des incidences négatives et des principaux standards sociaux sont utilisés pour qualifier la poche d'Investissement Durable du produit financier, selon une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management.

SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNEES

L'ensemble des données extra-financières brutes utilisées pour la qualification des valeurs en portefeuille sont issues de sources multiples (par exemple ISS, Bloomberg ou S&P Capital IQ. La liste exhaustive se trouve dans notre code de transparence. Ces données sont analysées et compilées par les pôles Finance analyse extra financière et data de Crédit Mutuel Asset Management selon une méthodologie propriétaire, pour aboutir aux différents indicateurs présentés dans les addendum et reporting du fonds. Ces données sont complétées par la recherche des intermédiaires financiers (brokers). Enfin, les analystes du pôle d'analyse extra financière utilisent les données publiques issues des émetteurs pour compléter les analyses (rapports annuels, documents réglementaires déposés auprès des autorités de régulation, rapport RSE et intégrés, données publiées sur les sites de l'entreprise).

LIMITES AUX METHODES ET AUX DONNEES

La méthode de qualification de l'investissement durable est propre à chaque société de gestion : la classification "durable" d'un émetteur peut varier d'une société de gestion à l'autre. En outre, la méthodologie employée repose sur les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, cette méthodologie a été à l'origine définie pour les états : son application aux entreprises comporte des limites. Cette méthodologie repose sur le chiffre d'affaires / investissement des entreprises dans des activités considérées comme durables, sans prendre en compte la durabilité des pratiques opérationnelles de ces entreprises dans la réalisation du chiffre d'affaires. Les limites liées aux données sont les suivantes : l'indisponibilité de données portant sur certains émetteurs dans certaines zones géographiques ou niveau de capitalisation, le manque de transparence sur les méthodologies employées par les fournisseurs de données et notamment le recours à des estimations plutôt que des données reportés par les émetteurs, les écarts importants de score entre les fournisseurs pour un émetteur donné et l'encadrement réglementaire limité de l'activité de fourniture de données extra financières. Crédit Mutuel Asset Management échange régulièrement avec les fournisseurs de données ESG dans un but d'amélioration continue.

DILIGENCE RAISONNABLE

La sélection et le suivi des émetteurs en portefeuille font l'objet de contrôles à différents niveaux par les équipes de Crédit Mutuel Asset Management pour s'assurer que la stratégie d'investissement est appliquée, dans le cadre réglementaire applicable et avec un niveau de risque acceptable. Cela inclut le risque de durabilité. Les transactions sont soumises à des contrôles pré et post trade par les gérants dans un premier temps, puis par les équipes risque ESG et conformité. Le logiciel de passage d'ordres prend en compte les contraintes ESG applicables à chaque OPC. Ces contraintes sont également suivies dans les ratios réglementaires. Le risque de durabilité a été défini et intégré à la cartographie des risques de la société de gestion, ce qui a donné lieu à un plan de contrôle dédié qui est mis à jour régulièrement. Le respect des contraintes ESG impacte directement la rémunération variable des gérants de portefeuille. L'ensemble des employés de Crédit Mutuel Asset Management a des formations de sensibilisation aux sujets ESG, ou des formations certifiantes pour les personnels les plus exposés. Enfin, Crédit Mutuel Asset Management participe aux groupes de travail et initiatives de place dans un but d'amélioration continue de ses pratiques.

POLITIQUES D'ENGAGEMENT

Crédit Mutuel Asset Management utilise les outils d'un actionnariat actif : la société de gestion a publié sa politique de vote et publie un rapport annuel portant sur son application. Le détail des votes aux assemblées générales est disponible en ligne. L'engagement ESG est le second outil de l'actionnariat actif et fait l'objet d'une politique revue annuellement et d'un rapport d'engagement.

L'engagement se décline autour de 4 types d'engagement : le dialogue actif qui comprend les interactions régulières entre les gérants, analystes et représentants des sociétés, l'engagement individuel avec la direction de l'entreprise ou ses représentants pour susciter des changements positifs, l'engagement collaboratif avec les entreprises au sein d'une coalition d'investisseurs, et le partage de connaissances au travers de consultations et commissions de place. Les principales thématiques d'engagement sont le changement climatique, le capital social, le capital naturel et la gouvernance. L'engagement fait l'objet d'un processus prédéfini comportant différentes étapes, une temporalité maximum, et une politique d'escalade en cas d'absence de résultat pouvant aller jusqu'au désinvestissement. Nos politiques de vote et d'engagement peuvent être consultées via le lien suivant <https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaitre/nos-expertises/linvestissement-durable/documentation-reglementaire/>.

INDICE DE REFERENCE DESIGNÉ (SI INDICE...)

Le produit financier n'a pas désigné d'indice de référence.